

MARCHE DE TRAVAIL EN ECONOMIE DE TRANSITION LE CAS DE L'ALGERIE

KADDOUR BENABBAD KADA maitre de conférence B

Université Oran 2

Résumé

La problématique de l'emploi et du chômage est au cœur de la croissance et du développement dans toutes les économies. Nous essayons à travers cet article d'élaborer une lecture institutionnelle des déterminants de l'emploi et du chômage en Algérie. Nous considérons dans cette étude que l'emploi et le chômage seraient influencés aussi bien par des facteurs institutionnels liés au marché de travail que par des facteurs macroéconomiques et financiers. Nous pouvons citer entre autres les variables de type institutionnel liés à la réglementation du travail, en particulier le coût salarial, la fiscalité et les cotisations sociales d'une part, et d'autre part les autres variables relatives à la productivité du travail, le taux de change, les dépenses publiques et le taux d'inflation.

Abstract

The problem of the employment and the unemployment is at the heart of the growth and of the development in all the savings economies. We try through this article to develop an institutional reading of the determiners of the employment and the unemployment in Algeria. We consider in this study that the employment and the unemployment would be influenced as well by institutional factors bound to the working market as by macroeconomic and financial factors. We can quote among others the variables of institutional type to the employment regulations, in particular the wage cost, the tax system and the national insurance contributions on one hand, and on the other hand the other relative variables has the productivity of the work, the exchange rate, the public spending and the inflation rate.

ملخص

مشكلة تشغيل البطالة في قلب التنمية والنمو في جميع ا لوفورات)الاقتصادات. نحاول من خلال هذه المادة تطوير القراءة مؤسسى العمل (استخدام) البطالة في الجزائر. ونرى في هذه الدراسة ان العمالة ستتأثر البطالة وكذلك العوامل المؤسسية الى سوق العمل من العوامل الاقتصادية الكلية والمالية(. ويمكننا ان اقتبس من بينها المتغيرات المؤسسية نوع ملزمة الى العمل, ولا سيما تكاليف الاجور, النظام الضريبي اشتراكات التامين الوطنى من جهة, ومن جهة اخرى من المتغيرات النسبية انتاجية العمل

INTRODUCTION

Une des caractéristiques essentielles des économies en transition est la proportion importante de la production et de l'emploi provenant du secteur d'Etat, c'est-à-dire des anciennes entreprises socialistes (B.E.R.D. 1993). Si beaucoup de ces entreprises sont toujours détenues par l'Etat, elles ne sont plus contrôlées par les directions ministérielles, et peuvent être qualifiées d'autonomes dans la mesure où elles sont libres d'établir leurs propres objectifs.

En parallèle avec ce secteur d'Etat existe un secteur privé composé, surtout, par une myriade de petites et moyennes entreprises nouvellement créées. La gestion de ces entreprises est entre les mains des propriétaires et leurs salariés sont peu organisés. Pour bien comprendre le fonctionnement de ce secteur, il est important de différencier deux sous-secteurs : celui où le marché du travail reflète des comportements du type «salaires d'efficience », et celui où la concurrence traditionnelle semble jouer. Cette distinction est une bonne méthode pour introduire l'hétérogénéité du secteur, tant pour les entreprises que pour le marché du travail.

Nous partons de l'hypothèse que le collectif des salariés est intéressé par le niveau des salaires réels et par l'emploi. Etant donné la haute incertitude associée à la captation des profits futurs pour les salariés, nous considérons que leur horizon de décision se situe dans la courte période, ce qui peut expliquer pourquoi les salariés ne semblent pas considérer les profits comme un revenu alternatif (Blanchard et Dabrowski (1993). Dans cette optique, on peut supposer que le collectif des travailleurs souhaite un salaire réel et un emploi aussi élevés que possible.

L'objectif des propriétaires est de maximiser le revenu résiduel, autrement dit le profit. Les comportements des deux parties prenantes étant posés, la théorie des négociations permet de déterminer l'emploi et le salaire d'équilibre dans le secteur d'Etat. Cette théorie est d'autant plus attirante qu'elle autorise l'analyse de l'impact des transformations organisationnelles sur les choix d'emploi dans le secteur d'Etat.

Comme Bonin (1992), Dinopoulos et Lane (1992), nous considérons que les salariés et les propriétaires négocient les salaires et l'emploi selon une logique de coopération leur permettant d'atteindre simultanément des niveaux supérieurs de satisfaction et de profit. Le résultat d'une telle négociation est optimal de sens de

Pareto : aucune des parties prenantes ne peut augmenter sa satisfaction de l'autre partie.

Plus le chômage est élevé, plus le risque de ne pas retrouver un travail est élevé en cas de licenciement, et plus l'importance accordée à l'emploi est grande. Le choix des salariés implique alors davantage d'emploi avec un salaire réel plus faible. Quand l'indemnité de chômage augmente, le taux marginal de substitution entre emploi et salaire diminue : l'équilibre est atteint avec un niveau d'emploi plus faible et un salaire réel plus important.

Nous essayons à travers cet article d'élaborer une lecture institutionnelle des déterminants de l'emploi et du chômage en Algérie. Nous considérons dans cette étude que l'emploi et le chômage seraient influencés aussi bien par des facteurs institutionnels liés au marché de travail que par des facteurs macroéconomiques et financiers. Nous pouvons citer entre autres les variables de type institutionnel liés à la réglementation du travail, en particulier le coût salarial, la fiscalité et les cotisations sociales, et d'autre part, les autres variables relatives à la productivité du travail, le taux de change, les dépenses publiques, le taux d'inflation. Nous cherchons dans ce travail à tester ces hypothèses et apporter économétriquement des réponses aux facteurs qui contribuent à l'explication du chômage en Algérie et sa persistance.

Section1- Les facteurs de la croissance urbaine

L'occupation de l'espace est très déséquilibrée en Algérie. En effet c'est à partir des résultats des recensements de 1987 à 2008, qu'on notait déjà que plus des 2/3 de la population résidaient dans la région Nord du pays soit 4% du territoire avec 1/4 de la population pour les Hauts plateaux et enfin le Sud avec environ 9% de la population. Le taux d'urbanisation est passé de 31% en 1966 à 65,22% en 2008. Actuellement, en 2015 ce taux est estimé à 69,5%

¹. L'accroissement urbain peut être expliqué par deux facteurs Il s'agit de l'accroissement naturel de la population et de l'exode rural. Ce dernier est un phénomène de migration des populations rurales vers les villes. Dans la réalité, cet exode est plus complexe car son appréciation et sa quantification sont difficiles.

¹ *Source : estimations ONS et RGPH.*

Par ailleurs, les agglomérations rurales subissent elles aussi des transformations économiques en matière d'infrastructures de base et de logement, d'emploi, de loisir... et sont reclassées en agglomérations urbaines. Ce phénomène de reclassement réfère au transfert des agglomérations de la catégorie rurale à la catégorie urbaine survenant quand l'une d'entre elles finit par satisfaire aux critères de l'urbain, par exemple lorsque sa taille atteint le seuil minimum requis ou implicite quand elle se retrouve incorporée à une agglomération urbaine en expansion. L'accroissement de la population urbaine peut donc être décomposé en: croissance naturelle, solde migratoire (entrées-sorties), reclassements d'agglomérations rurales en agglomération urbaines. Le phénomène de reclassement a touché 162 agglomérations entre 1987 et 1998 avec 1409712 habitants et 237 lors de la dernière décennie avec 1876420 personnes.

1.1- La transition démographique en Algérie

L'expression «transition démographique» rapportée par Jean Claude Chesnais¹ est dérivée de l'expression «révolution démographique» datant du début du 20^{ème} siècle. Les quatre phases classiques de ce modèle sont les suivantes :

- phase d'équilibre entre une forte mortalité et une forte fécondité,
- phase de recul de la mortalité et d'accélération de la croissance démographique,
- phase de baisse de la fécondité et de contraction de la croissance naturelle,
- phase d'équilibre entre une mortalité basse et une fécondité basse.

On retrouve la même définition chez tous les auteurs qui traitent la question. Ainsi La transition démographique se définit comme : le « Passage d'un régime démographique traditionnel, où la fécondité et la mortalité sont élevées, à un régime moderne de fécondité et mortalité beaucoup plus faibles.

¹ - Jean Claude Chesnais, «La transition démographique. Etapes, formes, implications économiques ». INED- PUF, Paris, 1986.

L'évolution d'un régime de fécondité dite "naturelle" (non dirigée par les couples) vers un régime de fécondité "dirigée" peut être aussi qualifiée de transition de la fécondité. La période de baisse de la mortalité est qualifiée de transition épidémiologique ou de transition sanitaire. Elle s'accompagne d'une amélioration de l'hygiène, de l'alimentation et de l'organisation des services de santé et d'une transformation des causes de décès, les maladies infectieuses disparaissant progressivement au profit des maladies chroniques et dégénératives et des accidents

La transition démographique se définit aussi par sa durée et par son amplitude qui conditionnent directement l'évolution numérique de la population durant cette transition. L'institut, cité plus haut, distingue trois grands modèles de transition démographique :

- modèle des pays développés d'Europe, cette transition s'est amorcée très tôt (fin du XVIIIème à début du XIXème) et a été longue (1 à 1,5 siècle), de faible amplitude (1,5 à 1,6% d'accroissement au cœur de la transition démographique). Elle a accompagné les grands bouleversements économiques, sociaux et culturels de la révolution industrielle ;

- modèle des pays en voie de développement, la transition démographique est récente, (postérieure dans la plupart des cas, ou juste antérieure, à la 2ème guerre mondiale), donc courte, de forte amplitude (3 à 3,5% voire 4% d'accroissement) et inachevée. La natalité qui atteint encore des niveaux élevés, combinée à une mortalité en baisse, continue de dégager un accroissement important de population. Dans ces pays, les transitions démographiques sont fragiles car elles n'ont pas été générées par des facteurs intrinsèques de développement et restent souvent placées sous l'influence d'une forte dépendance extérieure et/ou de ruptures d'équilibre interne ;

¹ -Citation extraite du site de l'Institut National des Etudes Démographiques France (janvier2006).

- modèle dit «accélééré» on y rencontre des pays comme le Japon et de nombreux petits États (Singapour) souvent insulaires (Ile Maurice, la Réunion, Antilles ou îles du Pacifique) où des bouleversements économiques et politiques récents ont eu des retentissements forts sur des populations à faible inertie. On y décèle des transitions démographiques courtes de 30 ou 40 ans à forte amplitude (3,4% pour la Réunion en 1963).

1.2- l'évolution démographique en Algérie

Il est communément admis que l'évolution démographique en Algérie est dans une phase assez avancée de la transition démographique. Les pays sont à des stades différents de la transition démographique. De très nombreux pays occidentaux en sont au dernier stade. Tous les pays du monde ont franchi la phase 2 (abaissement de la mortalité) et la plupart d'entre eux, dont l'Algérie, sont parvenus à la phase 3 (baisse de la fécondité).

En ce qui concerne l'Algérie, l'allongement continu de la durée de vie moyenne, jusqu'alors non compensé par la baisse de la fécondité s'est traduit par une accélération sans précédent de la croissance de la population. C'est ainsi que la période de croissance maximale (3,3%) se situe à la fin des années 60 : la mortalité continuait à diminuer rapidement alors que la fécondité demeurait très élevée.

La jeunesse de la population a créé toutefois une inertie qui freine le mouvement de baisse des taux. Le ralentissement en cours n'en est que plus frappant. On pourrait affirmer, si on se fie aux taux démographiques, que la population algérienne est au tout début du dernier stade de la transition démographique. Elle devrait s'acheminer vers un taux d'accroissement naturel nettement plus modéré si les actions du programme de maîtrise de la croissance démographique se poursuivaient.

Il est évident que l'inertie des phénomènes démographiques continuera à se manifester pendant longtemps encore. C'est ainsi que les effectifs des générations nées il y a plus d'une trentaine d'années pendant la période de forte croissance démographique, auront un effet durable et sur le niveau absolu des naissances et

sur les besoins sociaux. Ce phénomène est particulièrement vérifié lorsqu'on analyse le nombre absolu des naissances depuis une trentaine d'années.

De 1962 à 1985, l'Algérie a connu une croissance soutenue du nombre de naissances. D'après les statistiques de l'Office National des Statistiques (ONS), celui-ci est passé, en effet de près de 500 000 au début des années de l'Indépendance (508 000 en 1965) à près de 864 000 en 1985. A partir de cette date, l'effectif des naissances s'est réduit par paliers successifs jusqu'à 2000, il a été en moyenne de 775.000 de 1990 à 1994, 628.000 de 1995 à 2000. Mais depuis 2001, le nombre absolu des naissances s'est remis à croître. Ainsi de 2001 à 2009, ce nombre moyen a été de 716.100 naissances pour atteindre 849.000 en 2009.

Il est clair que cet accroissement est le résultat des effectifs importants des femmes en âge de procréer issus des années de fort accroissement démographique des années 70 et 80 et également de l'accroissement spectaculaire du nombre de mariages. Est ce que cette récente évolution de la natalité va remettre en cause ou du moins retarder l'entame de la phase 4 de la transition démographique par l'Algérie et qui aura lieu d'après les prévisions, vers 2010-2015, à l'image de ce qui se passera un peu partout sur la planète.

1.3- Les prévisions démographiques

Les facteurs socioéconomiques, qui ont contribué à rendre irréversible la transition démographique, doivent nécessairement être pris en compte dans tous travaux de prospective sur le très long terme vu ses répercussions sur la taille de la population, la structure de la famille et du ménage algériens.

Selon la méthodologie et les hypothèses d'évolution des paramètres démographiques que retient l'Office national des statistiques². Les données de base nécessaires à ces projections étaient constituées de la population algérienne résidente totale au 1^{er} juillet 2000 obtenu par la projection à partir des résultats du

² Fatiha Talahite « réformes et transformations économiques en Algérie »
habilitation Présentée et soutenue publiquement le 29 janvier Paris 2010.

recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1998 mis à jour par les données de l'Etat Civil.

Nous allons nous intéresser à l'hypothèse dite «haute», compte tenu des premiers résultats du recensement de 2008 qui donne une population de 34,8 millions d'habitants le 16 avril 2008 ce qui se rapproche plutôt de cette hypothèse. Les résultats attendus font ressortir les chiffres suivants : En 2025, l'indice synthétique de fécondité (ISF) serait de 2,26 et les espérances de vie à la naissance masculine et féminine attendues seraient respectivement de 78,73 ans et 80,61 ans. La population algérienne en 2025 serait alors de près de 44,8 millions d'habitants.

L'analyse de la structure par âge de la population algérienne met en évidence la prédominance de la population en âge de travailler, soit celle âgée de 20 à 59 ans au détriment des autres groupes. En passant de 52,33% en 2005 (45 % en 1998) à plus de 55% en 2025, cette catégorie importante de la population confirme la tendance lourde au vieillissement de la population alors que les plus de 60 ans passent de 7,24% en 2005 à 14,7% en 2025.

Les problèmes relatifs à ces catégories de la population constitueront les principaux défis nécessitant dès lors des politiques appropriées. Cette frange des 20 à 59 ans est certes rentable et génératrice de richesses, il n'en demeure pas moins qu'il faudrait qu'elle soit d'abord occupée.

La projection de la population nécessite des hypothèses sur l'évolution des trois sources de changement de la taille d'une population que sont³ :

- le taux de fécondité des groupes susceptibles de procréer et qui détermine le nombre de naissances au sein de la population,
- le taux de mortalité,
- l'émigration internationale.

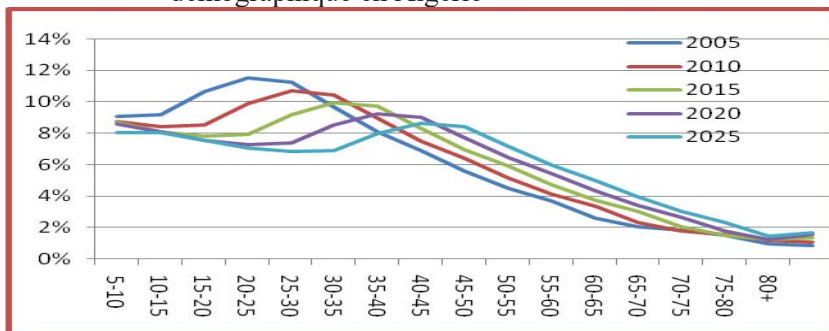
³ - *Rafik Boukllia-Hassane; Fatiha Talahite « Labour Markets Performance and Migration Flows in Algéria » 2009.*

Des projections de la population algérienne ont été réalisées par l'Office National des Statistiques (ONS), le Conseil National Economique et Social (CNES) et la Division de la Population des Nations-Unies (UNDP) selon plusieurs variantes. Celles de l'ONS, qui portent sur l'horizon temporel 2000-2030, retiennent comme hypothèses :

- une réduction de 50% de la mortalité jusqu'en 2010 puis une diminution de 35% en 2020 puis de 25% en 2030,
- un indice synthétique de fécondité qui devrait atteindre, dans l'hypothèse médiane, 2.1 enfants par femme à l'horizon 2010 pour se stabiliser à ce niveau sur le reste de la période de projection,
- un solde migratoire internationale nul faute de données pertinentes.

La baisse du taux de fécondité constatée à partir de 1986 a eu un impact sur les différentes strates de la population. Cela entraînera une phase de transition longue au cours de laquelle la structure démographique peut connaître des changements structurels notamment dans le rapport entre la population jeune et la population de plus de 30 ans, les populations dépendantes et la population en âge de travailler etc. Cette transition démographique s'observe dans la figure ci-dessous qui présente l'évolution de la part des différents groupes d'âge dans la population totale suivant les projections de l'ONS. On constate que la population prédominante deviendra de plus en plus âgée.

Projection de la population par groupes d'âge et transition démographique en Algérie



Source ONS 2004.

Sous les hypothèses retenues par cette projection, les remarques suivantes peuvent être faites :

- La population algérienne atteindra 40,56 millions en 2020.
- La part de la population jeune en âge de travailler (15-29ans) dans la population totale décroîtra tout au long de la période de projection sachant que les enfants nés durant la période de chute de la fécondité (1986) auront eu 15 ans en 2001.

- Le taux de dépendance qui représente le rapport entre la population dépendante (0-15 ans et plus de 64 ans) et la population en âge de travailler qui était de plus de 100 en 1970 décroît jusqu'en 2015 (Tableau ci-dessous). Cette situation peut être favorable du fait que la population dépendante est inactive et se trouve dans une phase de désépargne de son cycle de vie. Elle représente toutefois un défi car pour être pleinement favorable, encore faudrait-il que la population en âge de travailler soit occupée et productive.

Section 2 - Caractéristiques général du marché du travail

2.1- La population active en Algérie

L'évolution de la population active dépend de la population en âge de travailler et du taux de participation. En effet, la population active en pourcentage de la population totale peut se décomposer en :

Population active / population totale = population en âge de travailler/population totale : c'est le taux de participation

Dans le membre de droite de cette relation, le premier terme représente les facteurs démographiques tandis que le second se rapporte aux facteurs sociaux et culturels qui déterminent l'insertion dans le monde du travail de la population en âge légal de travailler.

Après un taux de croissance démographique moyen de 3,1% au cours des décennies 70 et 80, la croissance de la population algérienne, avec une baisse de natalité amorcée dès 1986, se stabilise au cours des dix dernières années à un taux moyen de 1,7%.

Cette évolution a également touchée la population en âge de travailler. Le taux de dépendance qui représente le rapport de la population dépendante (âgée de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans) à la population en âge de travailler a fortement diminué, ce ratio ayant été divisé par trois entre 1980 et 2010 en projection.

Evolution de la population active 2003-2008 (en milliers)

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
H	urbain	4127,4	4397,7	4628,6	4875,9	4897,5	7201		5729
	rural	3383,6	3411,9	3440,8	3484,3	3421,9	1385		3261
	total hommes	7511,0	7809,6	8069,4	8360,2	8319,3	8586	8777	8990
F	urbain	982,0	1144,7	1032,5	1192,0	1269,4	1560		1386
	rural	269,4	515,7	390,6	557,4	380,1	169		436
	Total femme	1251,4	1660,4	1423,1	1749,4	1649,5	1729	1767	1822
t		8762,3	9469,9	9492,5	10109,6	9968,9	10315	10544	10818

Source ONS.

2.2- caractéristiques par âge.

La population employée durant la période 2001/2007, fait ressortir la prédominance de la tranche 25/45 ans pour les deux années de référence. Sur cette période, près de 400.000 emplois nets en moyenne ont été créés annuellement portant la population totale occupée à plus de 8.500.000 personnes en 2007 comme le montre le tableau suivant.

Population employée en 2001 et 2007 par groupe d'âge

		2001			2007		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Emploi par groupe d'âge	15ans-24	19,8	13,9	18,9	19,3	13,5	18,4
	25ans-34	30,9	38,6	32,0	31,0	38,7	32,2
	35ans-44	24,2	29,1	25,0	24,4	29,6	25,2
	45ans-54	17,4	13,8	16,9	17,1	14,5	16,7
En % du total	55ans-64	7,7	4,5	7,2	8,2	3,7	7,5
Effectif total en milliers		6 870	1 174	8 044	7247	1347	8594

Source : ONS diverses années.

Cette évolution de la population active a également touchée la population en âge de travailler. Le taux de dépendance qui représente le rapport de la population dépendante (âgée de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans) à la population en âge de travailler a fortement diminué, ce ratio ayant été divisé par trois entre 1980 et 2010 en projection.

Si cette évolution est favorable en ce qu'elle représente une offre potentielle de travail et une opportunité d'épargne, elle peut cependant en situation de faible croissance accentuer les tensions sur le marché du travail et les pressions migratoires.

Le taux de participation est l'autre caractéristique importante du marché du travail.

Les facteurs incitant les personnes à ne pas se porter activement sur le marché du travail sont nombreux et difficiles à cerner car relevant non seulement d'un choix économique de l'individu comme celui d'allouer son temps à l'éducation notamment pour les groupes d'âge jeunes mais également de l'appartenance à la strate urbaine ou rurale ou, pour la population féminine, de la situation matrimoniale, du niveau d'éducation ou de facteurs culturels spécifiques.

2.3- Caractéristique selon le statut dans l'emploi

Selon son statut dans l'emploi, l'emploi temporaire tend à se développer en Algérie comme le montre le tableau suivant. Ainsi, les emplois temporaires (salariés non permanent, apprentis et aides familiaux) dans l'emploi total a crû à un rythme important passant de 30% en 2001 à 37% en 2007. Cette tendance va conduire à la précarisation de l'emploi et à l'incertitude de revenu qui lui est liée. Par ailleurs, l'augmentation de la part des salariés non permanents et des apprentis est passée de 21% à 31% entre 2001 et 2007 comme nous le montre le tableau ci-dessous.

Cette relation au travail à durée limitée est plus marquée dans l'emploi masculin (38%) que féminin (31%). Elle prédomine également dans l'emploi rural (45%) où le secteur agricole est plus important alors que la strate urbaine renferme 32% d'emplois temporaires. Enfin, c'est dans le secteur privé où on enregistre le plus d'emplois temporaires (47%) alors que ce taux de précarisation n'est que de 18% dans le secteur public.

Les emplois aidés représentent un segment important du travail temporaire. A titre d'exemple deux millions d'emplois de cette nature ont été créés entre les années (2004-2008) avec près de 500.000 pour la seule année 2008. On estime que 85 à 90% de ces emplois sont temporaires de sorte que ces dispositifs n'ont pas eu le résultat escompté en termes de « permanisation » par le maintien de la relation de travail de l'emploi créé, sous l'hypothèse d'un taux de « permanisation » de 12% des emplois aidés qui est une hypothèse retenue par le ministère du travail.

2.4- l'emploi des femmes

La contribution féminine à l'évolution de la population active reste relativement marginale du fait d'un taux de participation des femmes exceptionnellement faible. Néanmoins, la dynamique du taux de participation féminin fait apparaître une tendance positive. Avec toutes les imprécisions de sa mesure, ce taux passe de 11,8% en 1996 à 15,1% en 2008 (voire tableau suivant).

Même si on fait des projections futures, le taux de participation des femmes obéit à un certain nombre de spécificités parmi lesquelles les contraintes auxquelles la femme doit faire face durant son cycle de vie.

La participation des femmes diminue souvent à la période d'âge de 24-49 ans. On observe une relation décroissante entre le taux de

fertilité et le taux de participation des femmes. Un niveau d'instruction élevé peut favoriser une plus forte intégration à la population active. Si ce facteur est certainement réel il ne peut cependant expliquer à lui seul les évolutions de l'activité féminine.

Le cas de l'Algérie en lui-même révèle sûrement que le niveau de participation reste en deçà de ce qui est attendu de par l'effort d'instruction de la population féminine, contrairement aux autres pays maghrébins, (Maroc et Tunisie) comme le montre le tableau suivant :

Taux brut d'activité féminine	
Algérie	8.3
Maroc	15.0
Tunisie	12.2

Source: Boutaleb.T p7.2000.

Cette participation de la femme Algérienne dans la vie active est à nuancer selon les différentes régions du pays. Ce taux se situe à 4.59% pour la wilaya d'Eloued, alors qu'il représente près de 19% pour la wilaya d'Alger.

D'autres facteurs devraient être invoqués pour cerner les évolutions de la participation féminine (normes sociales, discriminations qui découragent leur recherche d'emploi, niveau d'urbanisation de la population, niveau de vie...)⁴.

Cette « indétermination » des facteurs explicatifs du taux de participation féminin dans des sociétés à architecture sociale, culturelle et économique insuffisamment étudiées, rend difficile une projection de la population active féminine. Plutôt qu'une analyse lourde des différents facteurs déterminant le taux de participation - nécessitant non seulement la spécification adéquate d'un modèle mais également la disponibilité de sources statistiques pour son estimation.

L'élévation du niveau d'éducation et de formation qui a œuvré au recul de l'âge du mariage, et pesé dans la modification de la valeur attachée au travail chez les jeunes filles, dont l'insertion dans le monde du travail semble moins difficile que pour les femmes mariées. Même si l'emploi féminin reste mal cerné en Algérie, des travaux universitaires ont pu montrer l'existence d'une corrélation

⁴ Fatiha Talahite « réformes et transformations économiques en Algérie ». op. cite.

directe entre le niveau d'instruction des femmes et leur maintien en activité⁵.

Chaque année en moyenne, une population nouvelle de plus de 95.000 femmes arrive sur le marché du travail. La caractéristique majeure de la population active féminine est davantage localisée dans les milieux urbains : sur la moyenne de la période 2001-2008, 74% de la population active féminine est urbaine contre 57% de la population active masculine. Par ailleurs, la participation des femmes au marché du travail est liée aux niveaux de leurs éducation et qualifications.

La dégradation du niveau de vie et la pauvreté des ménages sont également avancées comme facteurs favorisant la participation des femmes à l'emploi au sens où ces ménages ont besoin de revenus supplémentaires, dont ceux du travail des femmes. Toutefois, une diminution du niveau de vie, lorsqu'elle est induite par des salaires trop faibles, diminue le coût d'opportunité de l'inactivité et partant, l'incitation des femmes à la participation au marché du travail. Au total, l'effet du niveau de vie sur l'arbitrage des femmes dans l'allocation de leur temps disponible entre la vie active et l'inactivité serait plutôt ambigu.

2.5- caractéristique de la population employée selon le secteur d'activité.

Après avoir été la source de plus de la moitié des emplois créés en 1997 (50,6%), le secteur public continue de représenter en 2007 le tiers du total des emplois malgré le processus de privatisation qui a été lancé à partir des années 1990 (voir tableau suivant). On ne s'attend pas à ce que ce taux se réduise d'avantage du fait de l'arrêt de ce processus du moins dans le court terme compte tenu de l'amélioration de la situation financière de l'Algérie à travers la performance du marché mondiale des hydrocarbures, d'une part, et des opérations d'assainissement financier des entreprises de ce secteur et du soutien qu'accorde l'Etat aux entreprises du secteur public d'autre part.

⁵ N. Hammouda. « Comportements d'activités et conditions de vie des ménages algériens ». Thèse de doctorat. Université de Paris x, 1998.

Population employée entre 1997 et 2010 par secteur juridique

	1997	2003	2007	2008	2010
Part du secteur Public en %	50,6	39,8	34,8	34,4	34,4
Part du secteur Privé en %	49,4	60,2	65,2	65,6	65,6
Effectif total en milliers	5 708	6 685	8594	9472	9735

Source : ONS

Il est important de connaître la structure de l'emploi par secteur économique dans la perspective d'identifier les secteurs dynamiques et ceux à faible potentiel de création d'emplois permanents. En moyenne sur la période 1960-1980, l'industrie était l'un des principaux secteurs créateurs d'emploi. Considéré comme le moteur du développement économique, elle contribuait à près de 18% de l'emploi total hors agriculture.

Les politiques de stabilisation macroéconomique qui ont suivi le contre choc pétrolier de 1986 et l'ouverture des marchés internes qui les a accompagnées ont profondément modifié la structure de l'économie et, partant, la hiérarchie des secteurs quant à leur contribution à la création d'emploi. Les dévaluations des années 90 notamment ont brutalement mis à nue la vulnérabilité de l'économie algérienne et sa faible compétitivité.

La production industrielle, qui était l'apanage du secteur public, s'effondre à partir de 1990, les entreprises ayant vu leur endettement externe se démultiplier en conséquence des dévaluations successives du DA et, en même temps, leur compétitivité se dégrader par suite de l'envolée du coût de leurs intrants, en grande partie importés. En 2007, l'industrie ne contribue plus qu'à moins de 11% à la création d'emploi.

Le secteur des BTP contribue par contre sur la période récente à près du quart de l'emploi hors agriculture. Si ce secteur montre un dynamisme qui contraste avec l'atonie du secteur industriel, il faut toutefois remarquer que la croissance de ce secteur est tirée principalement par les programmes nationaux d'infrastructure à financement public lancés depuis 2001.

Au total, en 2007, plus de 57% de l'emploi provient des BTP ou de l'Administration. En somme, l'Etat, face à un volume de 1.160.000 chômeurs en 2008, reste le principal pourvoyeur d'emploi dans une économie qui peine à diversifier sa production et à s'insérer utilement dans le marché mondial.

Cette situation pose en fait la question de la « soutenabilité » du processus de création de l'emploi en Algérie. Les secteurs créateurs d'emplois sont non seulement tributaires de la dépense publique mais également à faible productivité (Administration)⁶, ou générateur d'emplois à prédominance temporaire (BTP). Cela est vrai aussi pour le secteur agricole comme le montre le tableau suivant :

Part de la population occupée dans l'agriculture (en %)

Années	1989*	2001	2006	2008	2010
Taux	23%	21.06	18.1	13.7	11.7

Sources : *O.Bessaoud⁷ pour les autres années élaboré par nous même

sur la base des données de l'ONS.

La part de l'emploi agricole dans l'emploi total ne cesse de baisser. Les différentes réformes qui ont touché le secteur n'ont pas aboutit, marquée en ce sens par les programmes d'ajustement structurel appliqués à partir de la moitié des années 1990. Cette situation montre la vulnérabilité de l'économie algérienne et pose la question de la capacité du système productif algérien à soutenir un processus auto entretenu de création d'emplois économiques.

2.6- Le besoin de création d'emplois

Cette dynamique du marché du travail portée par l'augmentation de la population féminine et la baisse de la croissance de la population appelle un effort conséquent de création d'emplois dès le court terme. Le taux de chômage est actuellement à 11,3% et les autorités projettent de le porter rapidement à 10% de la population active. Il est raisonnable de considérer que l'Algérie peut réduire son taux de

⁶ Sur la faible productivité du secteur de l'Administration, voir FMI (2007).

⁷ O.Bessaoud pour l'année 1989 in «l'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement » 1994

chômage à 10% en 2010 et le porter à 7% de la population active en 2025. Dans ce cas, la dynamique de création d'emplois sera soutenue à la fois par la réduction du taux de chômage projetée et l'augmentation du taux de participation des femmes. Le nombre de postes d'emplois à créer pour atteindre ces objectifs sera alors suivant les deux variantes retenues⁸:

Estimation du nombre de postes d'emploi à créer en (t-5, t)

Variante	Genre	2010(*)	2015	2020	2025
1(Vitesse d'ajustement moyen)	Femme	99 252	481 095	487 022	495 473
	Homme	198 365	756 779	600 499	551 051
	Total	297 618	1 237 874	1 087 522	1 046 523
2(Vitesse d'ajustement rapide)	Femme	130 979	645 135	651 700	655 768
	Homme	198 365	756 779	600 499	551 051
	Total	329 344	1 401 913	1 252 200	1 206 819

Source : calcul des auteurs op. cite (*) Pour 2010, il s'agit de la création d'emplois entre 2009 et 2010.

2.7- L'emploi des jeunes

Le chômage des jeunes a toujours été supérieur au chômage des adultes même durant les périodes d'aisance financière et de faible arrivée sur le marché du travail - comme ce fut le cas pour la décennie 1970. Le Programme Emploi des Jeunes (PEJ), adopté en 1987, devait contribuer à réduire cet écart.

La décomposition de la population juvénile en sous-classes d'âge pose le problème de l'employabilité des jeunes âgé de 16 à 19 ans. Ce constat justifie la probabilité que, durant cette période, les jeunes ont plus besoin de formation que d'emploi. Un dispositif particulier doit être mis en place pour les jeunes mineurs en âge de travailler car cette catégorie est réputée très vulnérable et semble être exclue

⁸ H.Boukllia et F.Talahite op.cite

des politiques actives du marché du travail, constat établi aussi par le rapport du CNES sur l'emploi des jeunes.

Au regard des données des RGPH, les jeunes semblent être victimes d'une sorte de discrimination à l'embauche. Le taux de chômage juvénile apparaît dans les estimations avec un écart de plus en plus défavorable par rapport à celui des adultes. Si la moyenne mondiale montre un écart du simple au double, en Algérie, les données révèlent un écart grandissant de 1966 à 1987 pour les jeunes garçons de 15 à 24 ans qui sont confrontés à une insertion beaucoup plus problématique que les jeunes filles, eu égard aux conditions d'embauches liées l'accomplissement du «service national»⁹.

Section3- Chômage : situation et tendances :

3.1- La définition du chômage

La définition du chômage adoptée par l'O.N.S en Algérie reprend celle du bureau internationale du travail (B.I.T)¹². Selon le BIT une personne est comptée comme chômeur si elle répond simultanément aux critères suivants :

- Etre en âge de travailler (avoir quinze ans ou plus)
- Ne pas avoir travaillé au cours de la semaine de références de l'enquête
- Etre disponible pour travailler dans les deux semaines à venir
- Avoir entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi (réponse à une petite annonce, inscription dans une agence d'intérim...) ou avoir trouvé un emploi qui commence dans moins de trois mois.

Par ailleurs, selon toujours la définition du BIT le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes en activité (travaillant ou au chômage).

3.2- le chômage en Algérie

L'économie algérienne a subi au cours des années 80 des crises économiques liées entre autre à l'effondrement du prix des hydrocarbures sur les marchés internationaux. La structure de l'économie ne lui a pas permis d'atténuer ces crises. Au cours des

⁹M.S. Musette; M.A.Isli; NacerEddine Hammouda: « marché du travail et emploi en Algérie : éléments pour un programme national de l'emploi.» Alger 2003.

années 70 l'endettement externe a été le mode de financement privilégié des investissements exceptionnels réalisés. Sans diversification économique qui lui aurait permis de rembourser ses emprunts externes, l'Algérie s'est trouvée en situation d'illiquidité sinon d'insolvabilité dès la chute de ses recettes d'hydrocarbures.

Le contre choc pétrolier de 1986 marque clairement une rupture dans la croissance accélérée que l'Algérie avait connue durant sa période d'économie administrée¹⁰. Cet effondrement de la croissance, qui a duré 15 ans¹¹ a entraîné un profond déséquilibre du marché du travail. Le chômage a connu une hausse brutale et massive, son taux passe en deux ans (1985-1987) de 9,7% à 21,4%.

Durant près de quinze ans, le taux de chômage a été constamment au dessus de 20% avec un pic de 29,2% en 1999 faisant de l'Algérie, parmi les pays à revenus similaires, l'une des économies au monde les plus touchée par le chômage comme le montre le tableau suivant. Ce taux a été par la suite réduit de moitié entre 2000 et 2005, l'objectif déclaré aujourd'hui étant de l'abaisser à un niveau inférieur à 10%. Le taux de chômage a atteint 11,2% en septembre 2015 contre 10,6% en 2014¹².

Evolution du taux de chômage

Année	1966	1978	1982	1983	1984	1985	1987	1989	1990
Tx (%)	32,9	22	16,3	13,1	8,7	9,7	21,4	18,1	19,7
Année	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Tx (%)	21,2	23,8	23,2	24,4	28,1	28	26,4	28	29,2
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Tx (%)	28,9	27,3	25,9	23,7	17,7	15,3	12,3	13,8	11,3

Source : ONS.

¹⁰ Les deux dates de rupture du log du PIB per capita, dans la figure, ont été statistiquement déterminées par le test de Baï et Perron. Cf. Bouklia-Hassane : « Abondance des ressources naturelles et épisodes de croissance accélérée : une analyse par les modèles de durée » (miméo).

¹¹ Comme le montre le tableau, ce n'est qu'en 2001 que le PIB per capita retrouve son niveau de 1986.

¹² Source : ONS.

3.3- Les caractéristiques générales du chômage.

3.3.1- le chômage est jeune

L'économie algérienne n'a pu absorber rapidement les chocs adverses subis au cours des années 80 comme le montre l'évolution du taux de chômage (tableau précédant). Cette hausse du chômage a affecté différemment les catégories sociales et les segments du marché du travail. Le chômage concerne de façon prédominante les jeunes et à la recherche du premier emploi. En 2003, près de la moitié des chômeurs ont moins de 25 ans et près de 73% moins de 30 ans, dont 63% sont à la recherche d'un premier emploi. Ce taux est de 29.9% en 2015 et de 25.2 en 2014¹³

Cette situation, lorsqu'elle perdure, entraîne une exclusion sociale, porte ouverte sur les activités informelles et illégales, une perte de confiance dans les institutions ainsi qu'une érosion du capital humain et social.

3.3.2- Le chômage des femmes

La participation des femmes au marché du travail a connu, une progression significative, atteignant 15% de la population totale féminine en âge de travailler en 2003. Mais la population active féminine est plus vulnérable en période de récession. Bien qu'elle ait connu durant les années 70 et 80 des taux de chômage sensiblement inférieurs aux taux masculins, cette tendance s'inverse au cours des années 2000 où la persistance du chômage finit par affecter davantage les femmes que les hommes. En 2005, il atteint plus de 17,5% de la population active féminine soit deux points de plus que le taux national.

3.3.3- Le chômage selon le niveau d'instruction

Le chômage des instruits et des diplômés est en progression comme l'indique le graphe suivant. On observe que le chômage diminue pour les populations non ou faiblement qualifiées au moment où celui des diplômés (du supérieur et du secondaire) augmente. Plusieurs explications sont avancées, la plus importante à notre avis est l'inadéquation entre les qualifications et la demande exprimée par les entreprises et les administrations.

¹³ op.cite

Le système d'éducation et de formation se déconnecte de plus en plus du marché du travail, lequel absorbe plus facilement les demandeurs non qualifiés. Cette situation a plusieurs conséquences négatives :

- elle entraîne un gaspillage de ressources car un investissement en éducation a été réalisé, financé en grande partie par l'État, sans que le capital humain constitué ne soit utilisé et ne contribue à la croissance ;

- sachant la forte probabilité de ne pas valoriser cet investissement, le jeune n'est pas incité à investir dans son éducation et préfère chercher du travail formel ou informel, ce qui limite l'accumulation du capital humain par l'éducation, dans une économie où celui-ci est rare et constitue une externalité positive [Lucas, 1990 ; Azariadis et Drazen, 1990].

Section.4- La régulation institutionnelle du marché du travail et ses limites

La création d'emplois peut être limitée par deux contraintes :

- une contrainte institutionnelle lorsque les institutions de régulation du marché du travail introduisent des distorsions dans l'allocation des ressources défavorables à l'investissement,

- une contrainte économique lorsque celle-ci ne permet pas une création d'emplois suffisante pour absorber la demande croissante sur le marché du travail.

Le fonctionnement et les performances du marché du travail dans les années 70 et 80 sont indissociables du modèle économique adopté après l'indépendance à savoir le modèle à orientation socialiste. Ce modèle prévoyait l'éradication du chômage et la garantie d'un emploi et d'un salaire pour chacun.

Après une brève expérience autogestionnaire, le système mis en place se stabilise autour de l'entreprise publique qui devient l'institution centrale de la gestion planifiée de la force de travail. L'appropriation par l'Etat des grandes entreprises fait de lui le premier investisseur et le premier employeur. Le secteur privé quand à lui, même s'il ne disparaît pas totalement, reste marginal et dépendant de l'État.

La relation de travail, hors agriculture et Administration, est régie par le Statut Général des Travailleurs (S.G.T). Ce modèle va disparaître à la fin des années 80, avec le lancement des premières réformes institutionnelles du marché du travail. Cependant, la tendance au déclin économique s'est poursuivie jusqu'aux débuts des années 2000 avec un niveau de chômage atteignant, en 2003, près de 24% de la population active.

4.1 La réforme des institutions du marché du travail

Le marché du travail est marqué, jusqu'aux années 1990, par de fortes rigidités, où l'Etat a joué un rôle prépondérant en fixant toutes les modalités : une grille de rémunération qui fixe les salaires et les primes dans le secteur public (SGT et institution des primes de rendement individuel et collectif « P.R.I, P.R.C ») ainsi qu'une réglementation des licenciements.

En vue de la protection de l'emploi. Une nouvelle législation, introduite en plusieurs étapes à partir du début des réformes (lois de 1990 ; 1994 ; 1997), vise plus de flexibilité dans le fonctionnement du marché du travail, dans le but déclaré d'atténuer la sévérité du chômage.

A l'exception du salaire minimum garanti, l'État se désengage des négociations salariales au profit de l'institution de conventions collectives à l'échelle de l'entreprise ou de la branche. La protection de l'emploi est réduite par un assouplissement des conditions de licenciement et du temps de travail (contrats à durée déterminée ou travail à temps partiel). Enfin, le droit à la syndicalisation, la liberté syndicale et le droit de grève sont reconnus par la loi. Par ailleurs, l'Etat met progressivement en place un cadre d'accompagnement institutionnel pour agir sur le chômage et de promouvoir les politiques actives de l'emploi (voire ci-dessous).

D'autres changements touchent principalement les entreprises. En effet, l'autonomie accordée à l'entreprise lui donne le droit de licencier. Les contraintes législatives et administratives aux licenciements sont supprimées. Mais cette donne a des effets sur la

protection de l'emploi¹⁴. D'un côté, en limitant la capacité des entreprises à licencier, par des taxes de licenciement élevées, la protection légale de l'emploi réduit l'intensité des flux de sorties du marché du travail. Le taux de perte d'emplois tend ainsi à diminuer. Mais d'un autre côté, un coût élevé de licenciement réduit également les flux d'entrée et donc la création d'emplois, si l'entreprise n'arrive pas à licencier, la *durée* du chômage, du fait de la faible mobilité (réduction des flux d'entrée et de sortie) va s'allonger.

Enfin, et comme le notent Agenor et Aynaoui [2003]¹⁵, les coûts d'ajustement liés à la protection de l'emploi amène les entreprises, en présence d'asymétrie de l'information sur le marché du travail, à ne pas s'adresser aux agences de l'emploi pour le recrutement du personnel. Les relations informelles et des contacts personnels vont révéler probablement mieux les caractéristiques des demandeurs d'emplois. Ce qui serait un facteur explicatif de la faible contribution de l'ANEM au placement de la population occupée (moins de 5%) avec toutes les conséquences que cela entraîne.

Sur le plan social, les mesures de flexibilisation ont remis en cause des acquis sociaux et de protection sociale. Elles peuvent être la source d'une précarisation de l'emploi par l'augmentation du chômage de courte durée, et d'une instabilité des revenus face aux chocs adverses. Ces risques ont poussé l'Etat à élaborer des mesures de compensation, à travers plusieurs dispositifs, pour atténuer les effets négatifs d'un tel processus.

4.2- dispositif d'aide à l'emploi : Politique passive

L'assurance-chômage vise à assurer une protection relative du travailleur en situation de chômage économique en réduisant l'incertitude sur son revenu futur, exacerbée durant la période de transition. Cependant, elle a également pour effet d'inhiber l'effort

¹⁴ L'effet global de la protection de l'emploi sur l'évolution du niveau de chômage est ambigu [Blanchard et Tirole, 2003].

¹⁵ Agenor et Aynaoui: in F.Talahite op.cite

de recherche d'emploi du bénéficiaire. En fait, elle peut être incitative par un *design* approprié. Le montant des indemnités perçues par le chômeur éligible à cette assurance est dégressif, passant de 100% du salaire de référence durant le premier trimestre à successivement 80%, 60% et 50% durant les trois trimestres suivants¹⁵⁸. Cette structure décroissante des indemnités devant inciter le bénéficiaire à intensifier sa recherche d'emploi au cours du temps. Ce dispositif est complété par l'instauration de la retraite anticipée.

Face à l'aggravation du chômage, des programmes de lutte contre le chômage ont été mis en œuvre, nous pouvons classer les solutions préconisées par les pouvoirs publics en deux catégories : des solutions passives ou traitements social du chômage et des solutions actives ou création réelle d'emploi.

En Algérie, les mesures actives sont apparues sous trois formes : l'aide à la création d'entreprise ou à l'auto-emploi, l'insertion à travers des contrats à durée déterminée (CDD) ou des emplois d'attente et l'amélioration de l'employabilité des chômeurs à travers la formation reconversion et l'aide à la recherche d'un emploi. Par ailleurs, les dispositifs gérés par le ministère du travail¹⁶ regroupent :

a- Le programme d'emploi des jeunes (PEJ)

Le PEJ consiste en l'occupation temporaire des jeunes dans des chantiers d'utilité publique organisés par les collectivités locales et les départements ministériels en charge de l'agriculture, de l'hydraulique, des forêts et du BTP et en la formation des primo – demandeurs d'emploi sans qualification professionnelle.

b- Les dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ)

L'objectif de DIPJ est la création de micro- activités dans le cadre de coopératives de jeunes (3 millions de DA d'investissements maximum, 30% de subvention et 70% de crédit bancaire). Il comporte trois volets :

- Les emplois salariés d'initiative locale (ESIL)

¹⁶ Bureau international de travail (BIT) « Marché du travail et emploi en Algérie » : Revu BIT 2003.

- L'aide à la création d'activités sur la base de progrès proposés par les jeunes sous forme individuelle ou collective.
- La formation des promoteurs de coopératives pendant 6 mois au sien d'établissements spécialisées de formation
- Les niveaux de rémunération sont très faibles et non réglementés et sont de l'ordre de 34 % en moyenne du salaire minimum garantie (SNMG).
- Les niveaux de financement sont nettement insuffisants par apport aux besoins identifiés.

4.3 L'emploi informel

Selon les données de l'ONS¹⁷ on remarque:

- 16,5 % en moyenne des emplois sont créés dans l'informel,
- Une croissance continue de ce phénomène parallèlement à l'emploi structure. Entre 1993 et 1994 l'emploi informel a augmenté de 57 000 unités soit un taux de croissance de 7,4 %. Ce taux a presque doublé entre 1994 et 1995 atteignant 12 ,7%. En 1996 l'emploi non structure a évolué de 30 % par rapport a 1993. Vu sous l'angle du traitement social du problème du chômage, le secteur informel a été toujours un secours pour les jeunes défavorisés. Il les a beaucoup aidés de trouver un revenu de survie. Ainsi, il apparaît comme une variable d'ajustement du déséquilibre induit par les réformes économiques, notamment du marché du travail [Bounoua et Bouteldja, 2004]. En effet, suite au ralentissement de la création d'emploi aggravée surtout dans les années 1990, l'importance de l'offre de main-d'œuvre résultante de la croissance démographique qui ne pouvait être absorbée par l'économie structurée en difficulté et la détérioration du marche du travail en général, le secteur informel s'est développe et a offert des emplois et des revenus aux chômeurs, aux ménages non résorbes par les dispositifs d'emploi mis en œuvre par l'tat depuis 90.

¹⁷ Source :ONS , Annuaire statistique de L'Algérie N°19

Conclusion

Nous avons essayé dans ce chapitre de déterminer d'une part les facteurs qui influencent la participation des individus à la vie active, et d'autre part d'évaluer l'impact des caractéristiques individuelles sur le statut d'occupation. Dans la première étape, nous avons déterminé l'influence des caractéristiques individuelles, du ménage, du chef de ménage et de la localisation sur la participation à la vie active.

La variable sexe est la variable qui apparaît la plus discriminante. Pour les hommes, l'âge est la variable qui détermine le plus leur participation au marché de travail, par contre pour les femmes, dont le taux d'activité est beaucoup plus faible, c'est le niveau d'instruction et la formation professionnelle. Dans la deuxième étape, le but était de déterminer les facteurs qui influencent l'emploi. La variable la plus déterminante est l'âge.

Nous constatons que les jeunes âgés entre 15 et 24 ans sont les plus exposés au chômage. Ceux qui ont suivi une formation professionnelle sont plus exposés au chômage que ceux qui n'ont pas suivi de formation. Les diplômés de l'enseignement supérieur ont moins de chance de trouver un emploi que les autres.

Dans la dernière étape, nous avons procédé à une segmentation de la population des actifs occupés selon les caractéristiques individuelles (niveau d'instruction, âge, sexe, formation professionnelle et strate de résidence), il s'agit de distinguer entre huit segments du marché du travail. Les résultats obtenus permettent de constater certaines discriminations :

- Les jeunes sont la catégorie la plus exposée à la précarité sur le marché du travail ; avec l'âge, la situation s'améliore pour les plus instruits.
- Plus le niveau d'instruction d'un individu est élevé et plus le poste occupé est protégé. En revanche, plus le niveau d'instruction est faible et plus le poste occupé est précaire.
- Les hommes ont plus de chance d'être actifs occupés que les femmes. Les conditions d'occupation et le positionnement dans les différents segments du marché du travail diffèrent sensiblement selon le sexe.

Toute politique de l'emploi se doit de reposer sur une organisation du marché du travail permettant aux pouvoirs publics de contrôler la mise en œuvre des mesures adoptées et d'en réguler les effets. Deux instruments sont à privilégier pour ce faire.

1- La restauration des mécanismes du marché du travail :

Le marché du travail appelle une adaptation plus nette à la nouvelle configuration de l'économie nationale de plus en plus régie par les règles du marché et soumise à l'influence de l'économie mondiale. Cette adaptation est certes déjà largement engagée depuis 1990 avec la loi sur les relations de travail et l'introduction de la libre négociation des conditions de travail, du contrat à durée déterminée et du licenciement pour raisons économiques (qui a en quelques années entraîné la perte de plus de 400 000 emplois dans le secteur public), mais elle subit dans la pratique une forme de résistance au changement.

La pleine restauration des mécanismes du marché du travail passe par d'autres dispositions de la législation du travail ouvrant les perspectives aux différentes formules favorisant l'emploi et autorisant la flexibilité des effectifs (aménagement du temps de travail, réduction du temps de travail, mobilité géographique et professionnelle) et celle des rémunérations.

2- L'organisation du service public de l'emploi :

La situation actuelle du marché du travail et les implications de la gestion d'une politique nationale de l'emploi en matière d'organisation et d'information militent en faveur d'une action soutenue pour l'instauration en Algérie d'un véritable service public de l'emploi. Ce cadre institutionnel est destiné à prendre en charge de manière systématique et décentralisée les fonctions fondamentales suivantes¹⁸:

- Le placement des demandeurs d'emploi,
- L'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi,
- L'information sur le marché du travail,
- Le développement de programmes spéciaux de soutien à l'emploi,
- Les études sur l'emploi et le marché du travail.

¹⁸ Programme des emplois en Afrique O.I.T « Marché du Travail et emploi en Algérie » 2012.

Ce cadre est à concevoir à l'issue d'une profonde réhabilitation de l'organisation du service public et de ses moyens, afin que les institutions en charge puissent jouer un rôle central.

Enfin, la mise en place d'un grand service public d'emploi crédible et performant peut s'accompagner de l'ouverture de l'activité de placement au secteur privé évitant ainsi la situation actuelle suffisamment dénoncée et créée par l'existence non contrôlée, particulièrement dans le sud du pays, d'entreprises s'adonnant à cette activité dans des conditions le plus souvent défavorables aux travailleurs concernés.

Bibliographie

Bessaoud.Omar «l'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement » Alger 1994.

Blanchard.O « les économies de transition post-communiste» ed. Oxford University Press.2003.

Blanchard et Tirole « L'effet global de la protection de l'emploi sur l'évolution du niveau de chômage est ambigu, 2003].

Bouklia-Hassane Rafik; Fatiha Talahite « Performance du marché de travail et flux migratoire en Algérie » 2009.

Bouzidi Abdelmadjid: «les cinq essais sur l'ouverture de l'économie algérienne», entreprise nationale des arts graphiques, 1998.

Chesnais Jean Claude, « La transition démographique. Etapes, formes, implications économiques ». INED- PUF, Paris, 1986

Hammouda. N. « Comportements d'activités et conditions de vie des ménages algériens ». Thèse de doctorat. Université de Paris x, 1998.

ILMANE. M.C : « Transition de l'économie algérienne vers une économie de marché» - Etudes de la Banque d'Algérie- n° 1, novembre 1990.

Musette M.S.; M.A.Isli; NacerEddine Hammouda: « marché du travail et emploi en Algérie : éléments pour un programme national de l'emploi.» Alger 2003.

Talahite Fatiha «réformes et transformations économiques en Algérie » habilitation Présentée et soutenue publiquement le 29 janvier Paris 2010.